



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 3 mai 2016

Le trois mai deux mille seize à 20h30, le conseil municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué le 26 avril 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de **Madame Sandrine LABROUSSE, Maire.**

Présents : Jérôme LAURIER, Christophe BEGA, Michel DAVID, Christophe DELBREIL, Jean-Marc DAVID, Michel SAGE, Emmanuel RAFFAILLAC, Francine LAPOUGE.

Absents excusés ayant donné pouvoir: Cécile TRIVIAUX a donné pouvoir à Michel SAGE ; Jean-Marie TESSIER a donné pouvoir à Sandrine LABROUSSE

Absent :

Membres : 11	9	Représentés : 2
--------------	---	-----------------

Jean-Marc DAVID a été nommé secrétaire.

1 Vente terrain sis au bourg à Monsieur PRAUDEL Eric

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Monsieur Eric PRAUDEL qui souhaite acheter un morceau de terrain communal situé devant sa boulangerie. En effet Monsieur PRAUDEL a un projet d'agrandissement de son commerce et l'acquisition de cette parcelle de 13 m2 lui permettrait de mener à bien cette réalisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour la vente de cette parcelle. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Demande qu'une enquête publique soit effectuée.

2 PLU demande de subvention au Conseil Départemental

Madame le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au Conseil Départemental qui subventionne les communes dans leurs démarches d'étude du PLU à hauteur de 25% sur les dépenses engagées.

Le conseil, à l'unanimité, accepte de solliciter cette subvention.

Dit que le financement se fera de la manière suivante :

Montant HT de l'étude par G2C :	23389.55 €
Subvention CD au taux de 25 % :	5847.39 €
Subvention DGD (déjà perçue) :	9000.00 €
Subvention SEBB :	3000.00 €
Autofinancement	5542.16 € HT



Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22h30.

La mairie vous informe que les registres des actes administratifs sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture et que des copies peuvent vous être transmises sur simple demande.

Affiché le 06.05.2016